

BULLETIN DE SITUATION HYDROLOGIQUE

4 juillet 2025

Du bassin versant de l'Authion



Un mois de juin chaud et sec : conséquences sur les ressources



Malgré la très bonne recharge hivernale, les températures excédentaires et le fort déficit pluviométrique du mois de juin semblent avoir accéléré la vidange naturelle des nappes (aujourd'hui complètement installée). En effet, la **baisse des niveaux des nappes superficielles et souterraines s'est accentuée**, avec une augmentation de la part des nappes dont les niveaux sont passés en dessous de la moyenne annuelle : 37% en dessous de la moyenne au mois de juin contre 25% en mai.

Les écoulements continuent à s'affaiblir mais ils semblent bien soutenus par les nappes avec 98% des cours d'eau qui présentent encore un écoulement (visible ou acceptable) malgré les conditions météorologiques extrêmes.



 www.sage-authion.fr



Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents
Commission Locale de l'Eau du SAGE Authion

1 Boulevard du Rempart, 49250 Beaufort-en-Anjou
Contact : smbaa@loireauthion.fr - 02 41 79 73 81

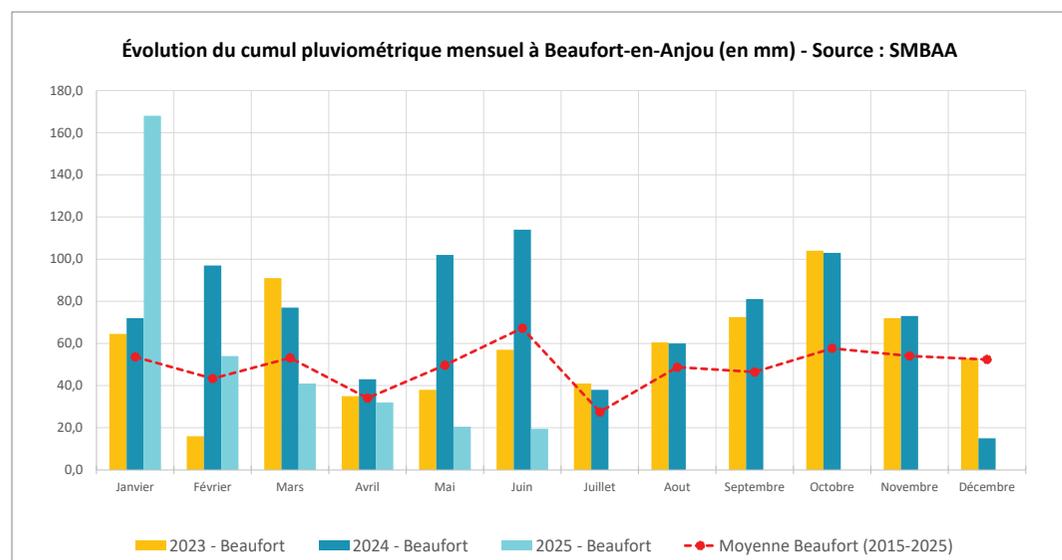
Pluviométrie



À Beaufort-en-Anjou, le **cumul pluviométrique** du mois de juin 2025, observé par les agents du SMBAA, est de **19,5 mm** soit **71,1 % de moins que la moyenne** calculée depuis 2015.

À Beaucouzé, le cumul pluviométrique mensuel est de **12,7 mm** soit un **déficit de 74 %** par rapport à la normale 1991-2020.

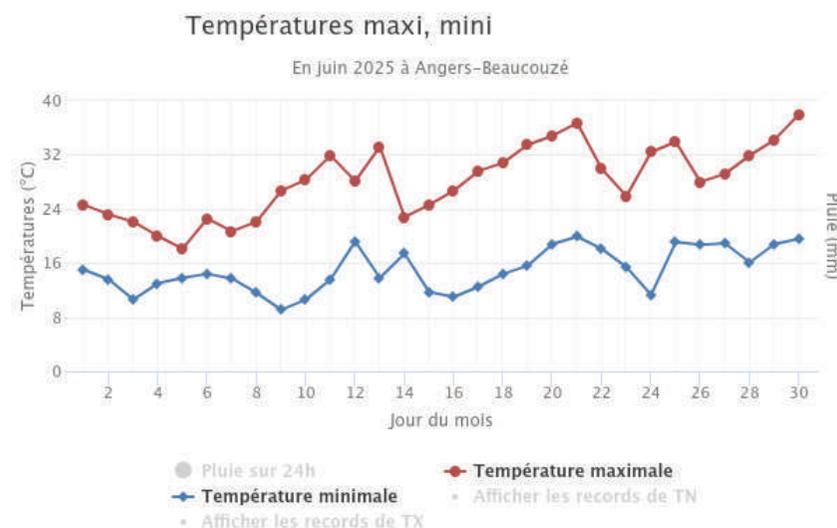
(source : Observations des agents du SMBAA & Infoclimat)



Température

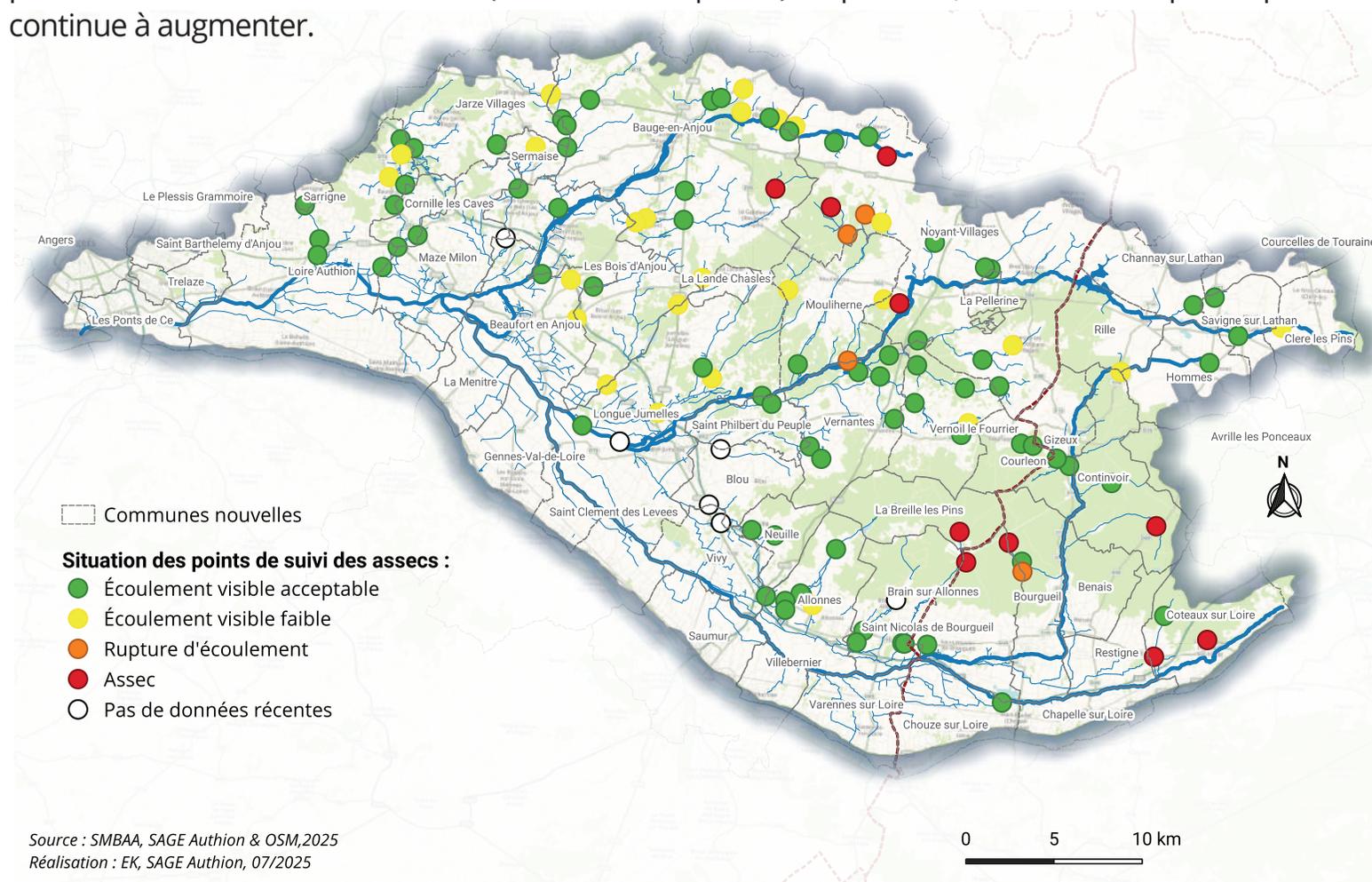
Les **températures moyennes mensuelles** sont **restées douces depuis le début de l'année**. Cependant, dans la continuité des mois d'avril et mai, le mois de juin 2025 a été marqué par des températures excédentaires avec 11 jours présentant de fortes chaleurs (>30°C).

À Beaucouzé, le mois de juin 2025 enregistre une **température moyenne de 28,2°C**, soit 4,7°C au-dessus de la normale calculée sur la période 1991-2020. La fin du mois de juin 2025 a été marquée par 3 pics de chaleur avec un maximum observé de 38 °C le 30 juin.



Situation des écoulements des cours d'eau

Les températures excédentaires et l'absence de pluviométrie continuent à affaiblir les niveaux d'eau. Malgré ces conditions extrêmes, et grâce à la bonne recharge hivernale, la situation des écoulements reste correcte avec 98% des cours d'eau qui présentent encore un écoulement (visible ou acceptable). Cependant, le nombre de points présentant un écoulement visible faible continue à augmenter.



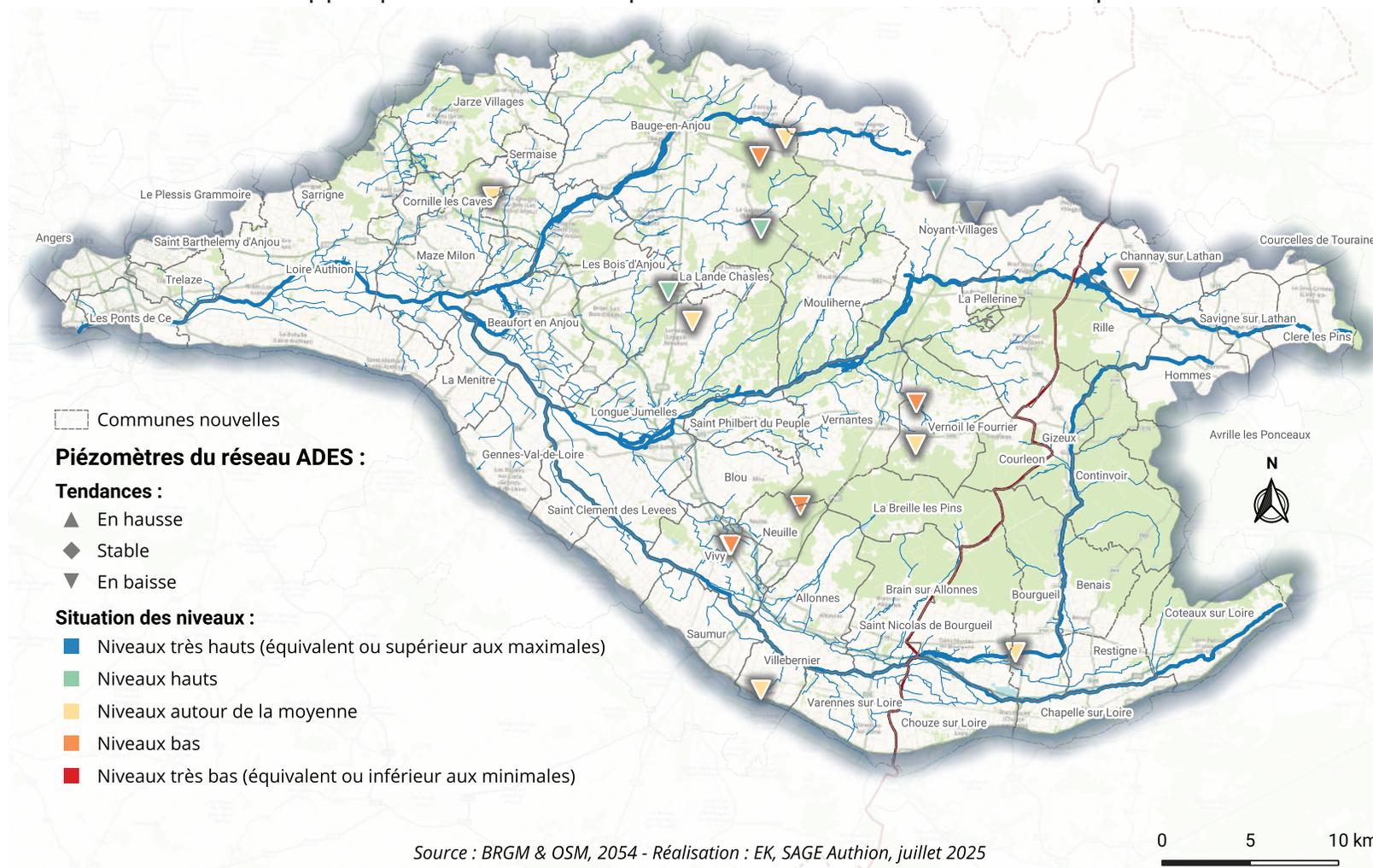
Sur les 112 points observés par les agents du SMBAA, la situation au 10 juin 2025 est la suivante :

- **73 ont un écoulement visible acceptable ;**
- **25 montrent un écoulement visible faible ;**
- **4 présentent une rupture d'écoulement ;**
- **10 sont à sec.**

Situation des nappes profondes (BRGM)



La situation des nappes profondes s'est dégradée par rapport au mois de mai avec une accélération de la baisse des niveaux : **11% des nappes présentent des niveaux supérieurs à la moyenne** (contre 64 % au mois de mai). La vidange naturelle et saisonnière des nappes profondes est complètement installée avec 100 % des piézomètres en baisse.



Sur les 17 piézomètres du réseau ADES situés dans le bassin de l'Authion :

- Aucun n'est à la hausse ;
- Aucun n'est stable ;
- 17 montrent une **tendance à la baisse.**

Les niveaux sont satisfaisants avec :

- **Aucun niveau très haut ;**
- 4 niveaux hauts ;
- **8 niveaux autour de la moyenne ;**
- 5 niveaux bas ;
- **Aucun niveau très bas.**

Situation des nappes superficielles (SMBAA)



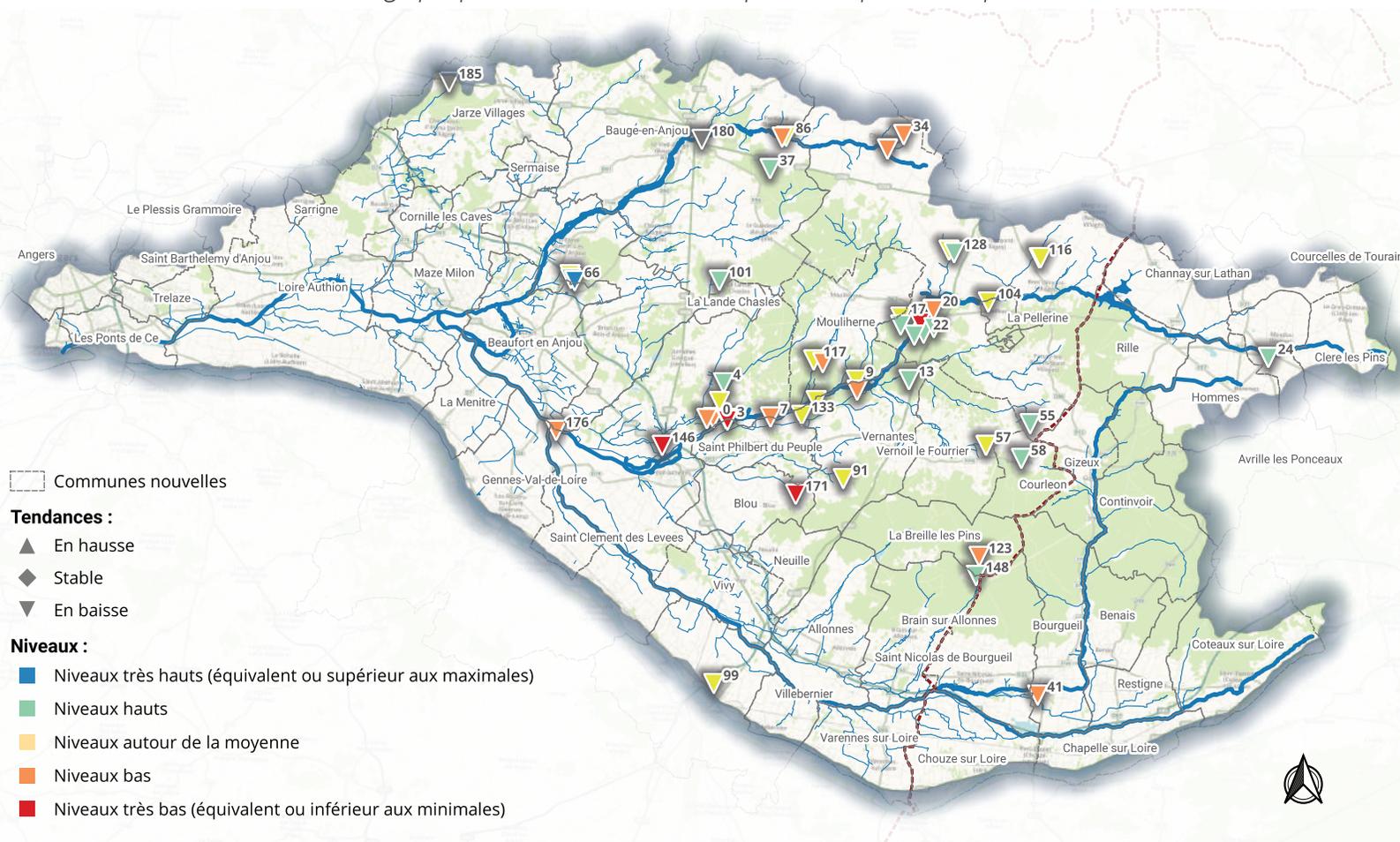
La vidange naturelle et saisonnière des nappes superficielles est pleinement installée avec 100 % des piézomètres dont les niveaux sont en baisse. Malgré la bonne recharge hivernale, le déficit pluviométrique et les températures excédentaires du mois de juin semblent avoir accéléré la vidange des nappes : 30% des nappes présentent des niveaux supérieurs à la moyenne contre 61% au mois de mai. Les graphiques d'évolution des niveaux piézométriques sont disponibles en annexe.

Sur les 50 points de suivi des nappes superficielles du SMBAA suivis en juin :

- Aucun ne montre une **tendance de niveau à la hausse** ;
- Aucun n'est **stable** ;
- 50 montrent une **tendance à la baisse**.

Les niveaux sont satisfaisants avec :

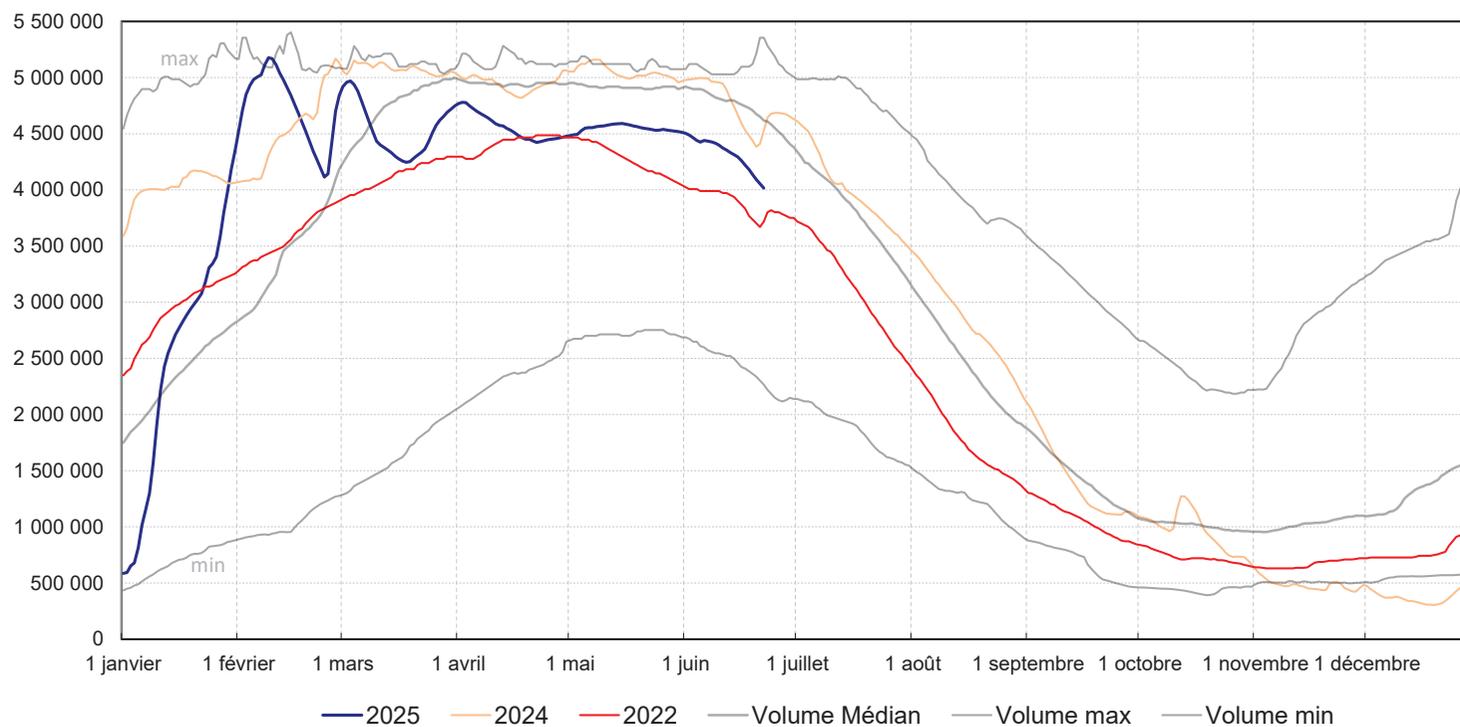
- **1 niveau très hauts** ;
- **14 niveaux hauts** ;
- **15 niveaux autour de la moyenne** ;
- **13 niveaux bas** ;
- **5 niveaux très bas**



Remplissage de la retenue des Mousseaux

Le niveau de la retenue des Mousseaux est en dessous du volume médian. Au 30 juillet, le volume était de 3,74 M m³, soit un taux de remplissage de 76 %. Le débit en sortie est actuellement de 0,670 m³/s.

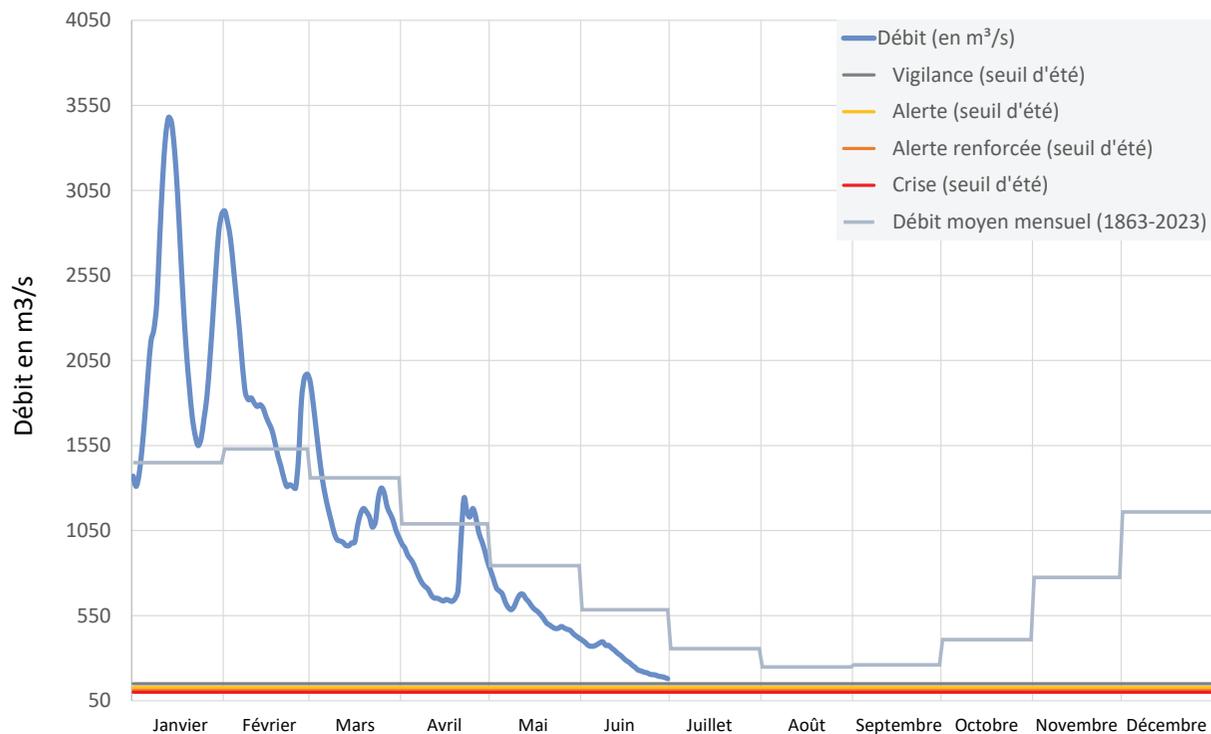
Évolution du volume (en m³) de la retenue des Mousseaux (Lac de Rillé)



Situation de la Loire

Le débit de la Loire est en baisse et reste inférieur au débit moyen mensuel (1863-2023) depuis fin mars 2025. Au 1^{er} juillet 2025, le débit enregistré à la station de Montjean-sur-Loire était de **179 m³/s**. Il se rapproche du seuil de vigilance qui est de **150 m³/s**.

Évolution du débit de la Loire à Montjean-sur-Loire



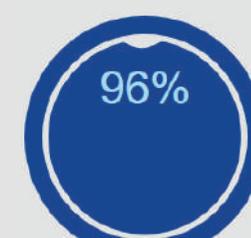
Source : Hydroportail

État de remplissage des barrages de Naussac et Villerest

Naussac
Taux de remplissage

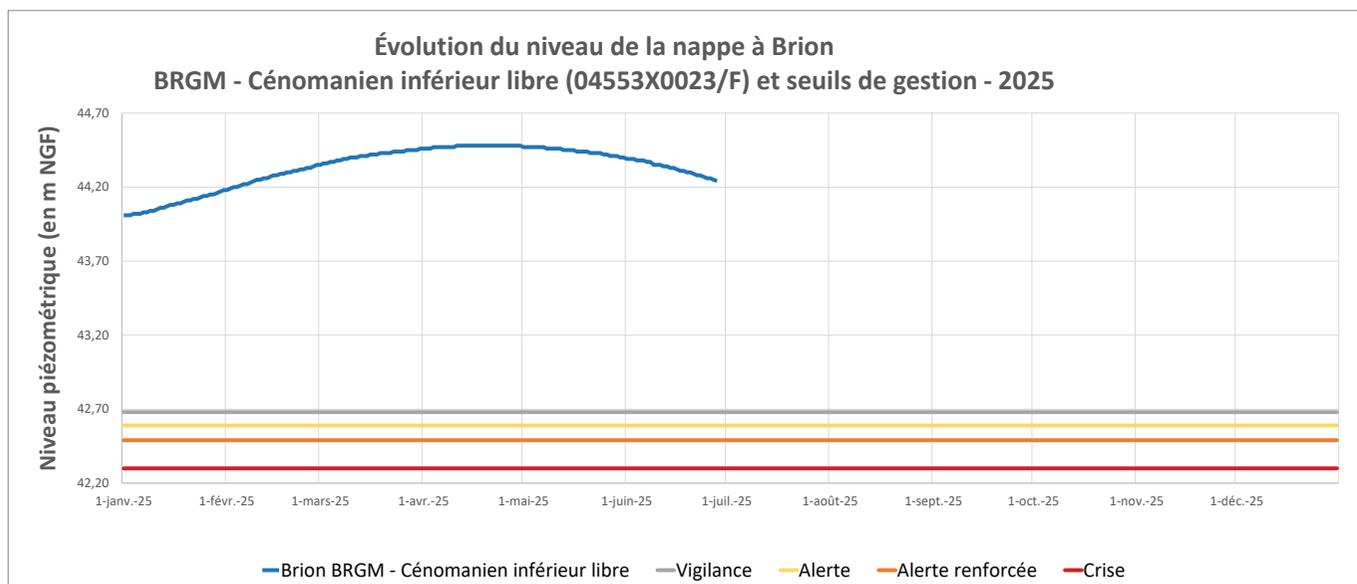


Villerest
Taux de remplissage



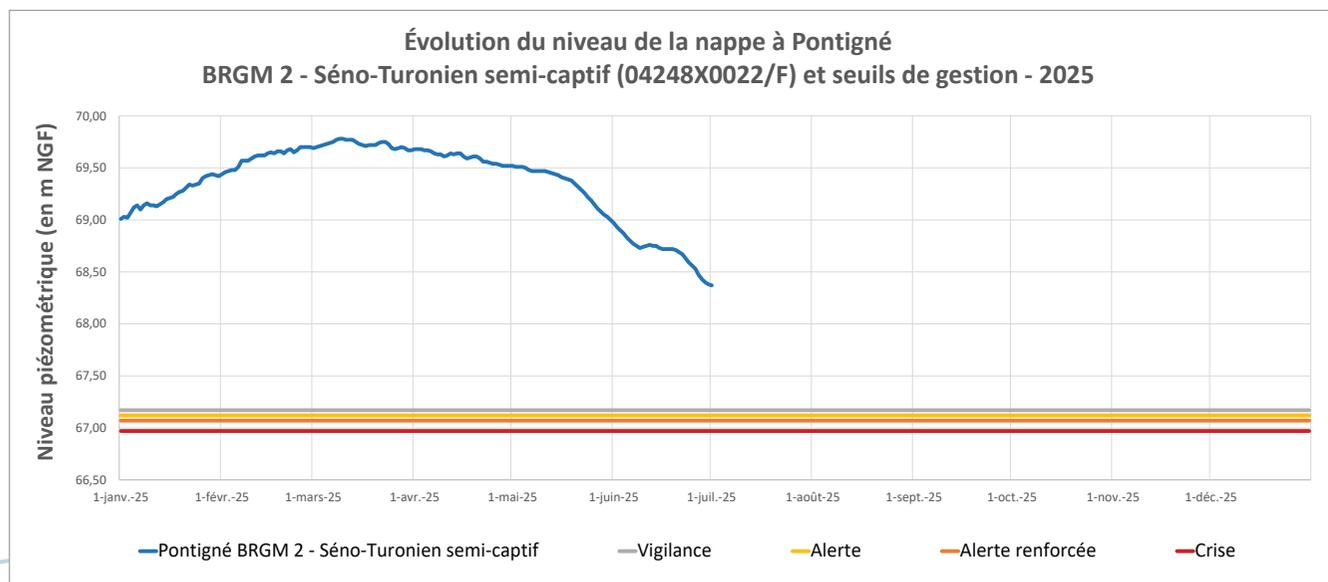
Source : EP Loire - 03 juillet 2025

Évolution des piézomètres de référence (BRGM)



Ces deux piézomètres constituent des indicateurs pour le déclenchement des mesures de restriction des usages de l'eau (Arrêté cadre de Maine-et-Loire du 26 juin 2023 relatif à la préservation de la ressource en eau en période de basses eaux).

Les seuils de gestion estivaux sont applicables du 1^{er} juin jusqu'au 31 octobre.



Actuellement, les piézomètres de Brion et Pontigné présentent des **niveaux supérieurs** aux seuils de gestion.

ARRÊTÉ SÉCHERESSE : les mesures de restrictions en vigueur

En période de sécheresse, les préfets d'Indre-et-Loire et de Maine-et-Loire mettent en place des mesures de restrictions des usages de l'eau sur certaines zones d'alerte afin de préserver l'état des milieux naturels et de conserver les usages prioritaires pour le reste de la saison. Les arrêtés « sécheresse » sont prescrits pour une durée limitée, sur un périmètre déterminé.



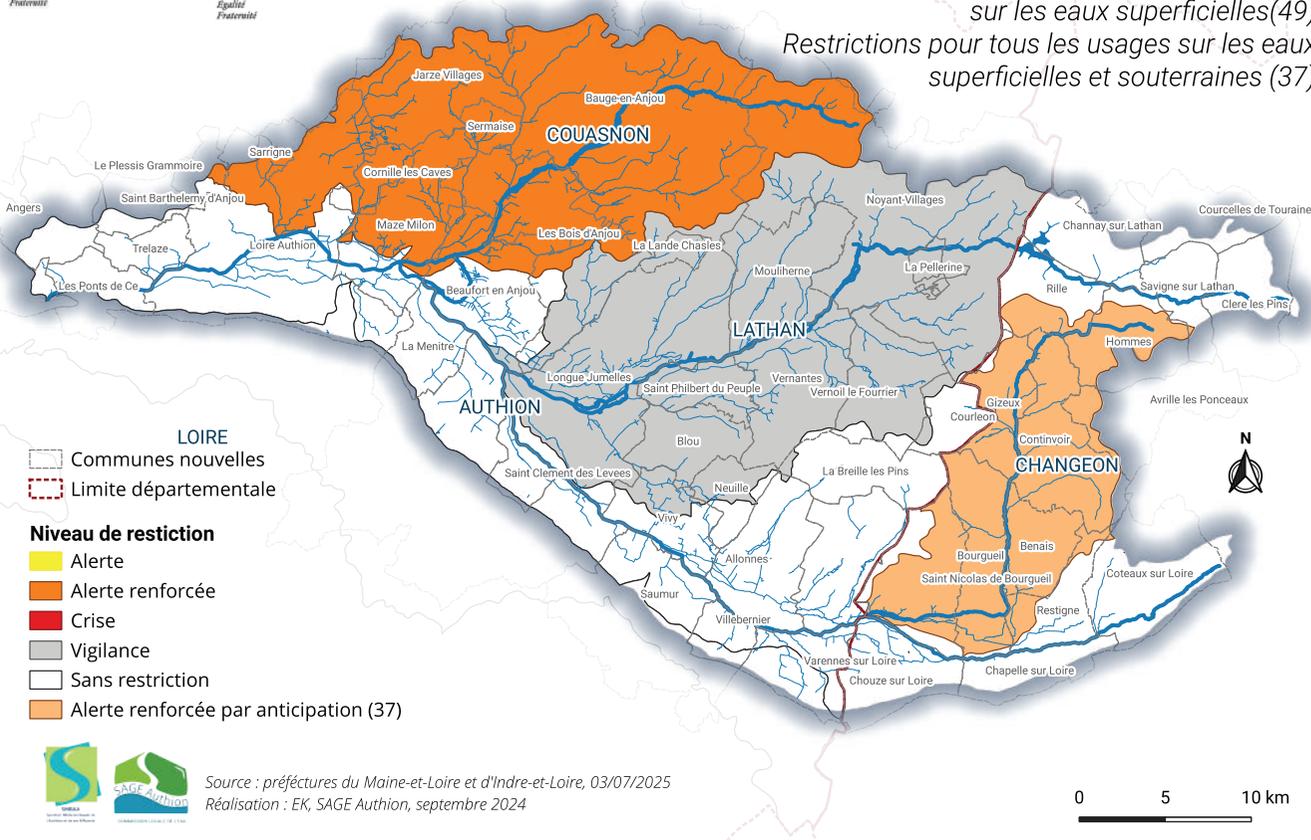
ARRÊTÉ du 2 juillet 2025 (49 et 37)

Restrictions pour les usages professionnels et agricoles sur les eaux superficielles (49)

Restrictions pour tous les usages sur les eaux superficielles et souterraines (37)

Dans le bassin de l'Authion, l'évolution des débits des cours d'eau et des niveaux des nappes ont conduit les préfets à placer :

- En Maine-et-Loire, pour les usages professionnels et agricoles sur les eaux superficielles : le Couasnon en **Alerte renforcée** et le Lathan en **Vigilance**
- En Indre-et-Loire, pour les eaux superficielles et souterraines : le Changeon en **Alerte renforcée anticipée**



Les arrêtés sont disponibles sur les sites des préfetures

[Maine-et-Loire](#)

[Indre-et-Loire](#)

ARRÊTÉ SÉCHERESSE : les mesures de restrictions en vigueur

LE LATHAN

VIGILANCE SÉCHERESSE

AGRICULTEURS

USAGES AUTORISÉS
Selon les règles de bon usage d'économie d'eau

- Irrigation par aspersion des grandes cultures, prairies, vergers ...
- Arrosage en arboriculture
- Arrosage en horticulture et pépinière (serres, tunnels, gaine agricole, ...)
- Nettoyage voiries, façades toitures et autres surfaces imperméabilisées
- Manœuvres d'ouvrage sur les cours d'eau et plans d'eau connectés
- Arrosage en maraîchage (serres, tunnels, gaine agricole, plots, filets ...)

LE COUASNON

ALERTE RENFORCÉE SÉCHERESSE

AGRICULTEURS

USAGES INTERDITS

- Irrigation par aspersion des grandes cultures, prairies, vergers ...
- Arrosage en arboriculture
- Arrosage en horticulture et pépinière
 - entre 14h - 20h
 - TCOMMUNIST Economies
 - entre 8h - 20h
 - 100% techniques agricoles
- Nettoyage voiries, façades toitures et autres surfaces imperméabilisées
- Manœuvres d'ouvrage sur les cours d'eau et plans d'eau connectés (sauf pour les cas d'urgence)
- Arrosage en maraîchage entre 14h et 20h (serres, tunnels, gaine agricole, plots, filets ...)

LE LATHAN

VIGILANCE SÉCHERESSE

PROFESSIONNELS

USAGES AUTORISÉS
Selon les règles de bon usage d'économie d'eau

- Arrosage des pelouses
- Stations de lavage des véhicules
- Arrosage des terrains de sport et d'activités équestres
- Arrosage des espaces arborés et des massifs de fleurs
- Nettoyage des surfaces imperméabilisées : façades toitures ...
- Arrosage des golfs

LE COUASNON

ALERTE RENFORCÉE SÉCHERESSE

PROFESSIONNELS

USAGES INTERDITS

- Arrosage des pelouses
- Stations de lavage des véhicules (sauf pour les cas d'urgence en mode éco)
- Arrosage des terrains de sport et d'activités équestres
- Arrosage des espaces arborés et des massifs de fleurs
- Nettoyage des surfaces imperméabilisées : façades toitures ... (sauf intervention de professionnels)
- Arrosage des golfs

LE CHANGEON

ALERTE RENFORCÉE SÉCHERESSE

USAGES INTERDITS

- Lavage des véhicules hors stations professionnelles
- Arrosage des jardins potagers entre 10h - 18h
- Nettoyage des surfaces imperméabilisées sauf si professionnel
- Remplissage et mélange des piscines privées sauf remise à niveau
- Arrosage des espaces verts et terrains de sport entre 10h - 18h
- Remplissage des plans d'eau alimentés par les eaux superficielles
- Arrosage des golfs entre 8h - 20h
- Manœuvre d'ouvrages sur cours d'eau (sauf pour respect du DMB)
- Irrigation par aspersion Interdit: 2 jours par semaine
- Proposition par l'OUCC de modalités de gestion spécifiques





ANNEXES

Graphiques d'évolution des niveaux piézométriques du réseau de suivi du SMBAA

